COMMISSION INFORMATION ET FORMATION

REUNION RESTREINTE DU 10 NOVEMBRE 2026

Présents :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

Le CDIF vous informe de l'ouverture des inscriptions aux formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027.

Comment s'inscrire ?
Les inscriptions sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme de formation de la FFF. Pour accéder aux formations et procéder à votre inscription, vous devez disposer d'un **compte FFF :**
Accéder aux formations « Tout Terrain » et s'inscrire
Pour toute question ou information complémentaire concernant les formations « Tout Terrain », vous pouvez contacter :

Thomas MESMIN
tmesmin@district-foot95.fff.fr
01.34.08.33.04

CALENDRIER 2026 / 2027
FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF

En noir => Formation CDIF / DVOF
En bleu => Formation CDIF / IR2F

Mise à jour le 10/11/2026

DECEMBRE 2026

- Délégué de terrain : Samedi 05 Décembre 2026 - 9h00/12h00

JANVIER 2027

- Clés de la gestion financière : Samedi 16 Janvier 2027 - 8h00/12h00

FEVRIER 2027

- Gérer l'emploi : Samedi 06 Février 2027 - 8h00/12h00

MARS 2027

MAI 2027

- CFI projet club : Samedi 22 Mai 2027 - 8h00/12h00

FMI – MODIFICATIONS

Installer la version **5.0.20** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

LES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.
Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).
Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.
Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.
Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.
La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH
La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.
La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.
Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.
La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).
Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.
Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.
Nous vous remercions de votre retour.
La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI
« *JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES* »
EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.
Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.
Pour éviter cela il faut où « effacer les données " de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.
Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
3-Fermer l'application

- Allez dans paramètres de la tablette.
- Stockage.
- Sélectionnez autres applications.
- Feuille de Match.
- Effacer les données.
- Revenir à la page d'accueil.

RÉGLEMENT FMI

https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf